Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_17-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

ACQUISITION DU LOT N°2 DU FUTUR CABINET DE MÉDECINE GÉNÉRALE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ OFFICE SANTÉ

RAPPORT N°17-02/2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_17-DE

La commune a été approchée par la société OFFICE SANTÉ • 19, rue du Chêne Germain • 35510 Cesson-Sévigné • T.02 99 77 66 27 • contact@officesante.com SIRET : 530 460 120 RCS RENNES • SAS au capital de 62 440€, dont le projet est d'acquérir du foncier auprès de la collectivité, pour y édifier une maison médicale.

Ladite société lui proposant d'acquérir la cellule n°2 en l'état futur d'achèvement, d'une superficie d'environ 110 m² et pour la somme de 456 879 € TTC soit 380 732,50 € HT soit 3 461,20 € HT du m².

Ladite cellule faisant partie d'un pôle de santé d'une surface total d'environ 418 m².

France domaine a été sollicité, et a rendu un avis en date du 17 novembre 2025, évaluant la cellule à la somme de 4 155,00 euros TTC le mètre carré, fourchette haute acceptable et hors espaces commun.

La société Office Santé souhaite également intégrer des conditions suspensives au contrat de réservation à intervenir destiner à garantir la possibilité d'édification du bâtiment.

C'est ainsi que le caractère parfait de la vente à intervenir sera soumis aux conditions suivantes :

- Acquisition du foncier
- Commercialisation à 70% du projet au plus tard le 30 juin 2027
- Obtention d'une garantie financière d'achèvement de travaux

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation puis la vente en état futur d'achèvement avec la société OFFICE SANTÉ, ou toute autre société qui s'y substituerait, ainsi que tous documents annexes y afférents et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_17-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**17-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

ACQUISITION DU LOT N°2 DU FUTUR CABINET DE MÉDECINE GÉNÉRALE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ OFFICE SANTÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

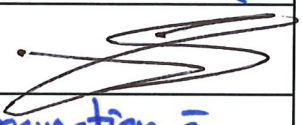
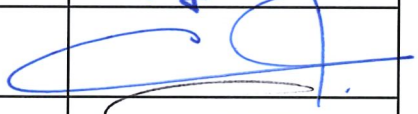
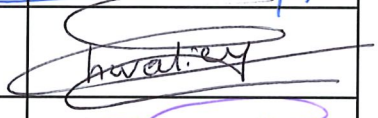
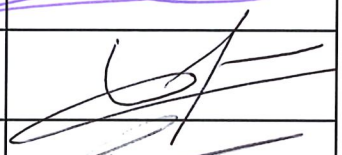
Vu le rapport de M. le Maire,

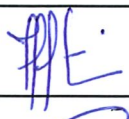
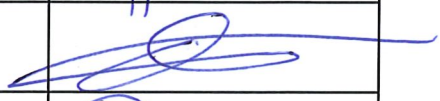
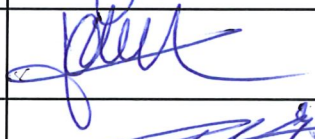
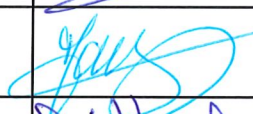
Considérant que la Commune souhaite acquérir par opportunité le lot n°2 en état futur d'achèvement qui sera compris au sein de l'ensemble immobilier susmentionné,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de réservation puis la vente en état futur d'achèvement avec la société OFFICE SANTÉ, ou toute autre société qui s'y substituerait, ainsi que tous documents annexes y afférents et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_17-DE

KERLAN David	
TRÉGUER Alexandre	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
BOSSARD Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE
COAT Philippe	
CHEVALIER Christine	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES

LOUARN Hervé	Démissionnaire
COUSTANCE Catherine	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
BODENES Rachel	
KERFOURN Martine	
FORICHER Clément	
BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
ARZUR Christophe	Excusé
BIHANNIC Pascale	Excusée